



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la préparation	C6195A
Utilisation de la préparation	Impression jet d'encre
Identification de la société	Hewlett-Packard (Schweiz/Suisse/Svizzera) GmbH Ueberlandstrasse 1 CH-8600 Dübendorf Switzerland
Téléphone en cas d'urgence	
Numéro téléphonique du centre anti-poison oder Nr. (24h Notfallnummer)	+41 44 251 51 51 145
Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe)	1-800-457-4209 1-503-494-7199
Informations générales	+ 41 44 634 10 20
N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe)	1-800-474-6836 1-208-323-2551
Date de préparation	09-Jan-2006
Numéro SDS	109878

## 2. Composition/Information sur les composants

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
Eau	7732-18-5	> 80	231-791-2	
Tétraéthylèneglycol pyrrolidone-2	112-60-7 616-45-5	< 7.5 < 5	203-989-9 210-483-1	Xi, R36/37/38 Xi, R36/38
Noir de carbone	1333-86-4	< 5	435-640-3	
Commentaires sur la composition	Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse. Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements. Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.			

## 3. Identification des dangers

Classification(s)	Ce produit n'est pas classé dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.
Examen d'Urgence	Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.
Effets aigus sur la santé	Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants.
Contact avec la peau	<i>pyrrolidone-2</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. <i>Tétraéthylèneglycol</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Contact avec les yeux

### *pyrrolidone-2*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

### *Tétraéthylèneglycol*

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

## l'inhalation

### *pyrrolidone-2*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

### *Tétraéthylèneglycol*

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

## Ingestion

### *pyrrolidone-2*

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

## Effets potentiels sur la santé

### Mode d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

### Effets chroniques sur la santé

Noir de carbone : des études sur l'inhalation chronique effectuées à partir de fines particules de poussière ont donné lieu à des tumeurs pulmonaires chez l'animal. La classification IARC s'appuyait sur ces résultats. L' IARC a également conclu qu'"aucune preuve tangible n'attestait du caractère carcinogène du noir de charbon chez l'être humain". Il n'existe aucun risque connu d'inhalation de fines particules de poussière dans des conditions normales d'utilisation de cette encre.

### Caractère cancérigène

Le noir de carbone a été répertorié par l'IARC comme substance de groupe 2B (risque carcinogène chez l'être humain).. Aucun des autres composants n'a été répertorié comme carcinogène par l'UE, l'IARC, le MAK, le NTP ou l'OSHA.

### Autres informations

L'encre noir n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

## 4. Premiers secours

### Procédures de premier secours

#### Oeil

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

#### Peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.

#### l'inhalation

Déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Ingestion

Du fait de la nature physique de ce matériau, il est improbable qu'une ingestion ne se produise. S'il se produit tout de même l'ingestion d'une grande quantité, solliciter des soins médicaux.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Point d'éclair et méthode

> 200 ° F; Pensky-Martens Closed Cup

### Produits de combustion dangereux

Voir la section 10.

### Moyens d'extinction

Poudre chimique sche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière.

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun à notre connaissance.

### Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Aucun à notre connaissance.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Procédures particulières de lutte contre l'incendie      Aucun n'est établi.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles</b>	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
<b>Précautions en matière d'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Procédures en cas de fuite ou de déversement de matière</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

---

## 7. Manipulation et stockage

<b>Manipulation</b>	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

<b>Seuils limites d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Equipement de protection individuelle</b>	
<b>Général</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Mesures d'hygiène</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>Directives d'exposition</b>	N'utiliser qu'avec une bonne aération.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>pH</b>	7.8 - 8.4
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>densité</b>	1 - 1.2
<b>Contenu COV</b>	< 3 %
<b>Point d'éclair</b>	> 200 ° F
<b>Viscosité</b>	> 2 cp
<b>Densité de la vapeur</b>	> 1 (air = 1,0).
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Noire

---

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.
<b>Incompatibilité</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 11. Informations toxicologiques

Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels.  
Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

## 12. Informations écologiques

**Toxicité en milieu aquatique** CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) =>750 mg/L

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.  
Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

## 14. Informations relatives au transport

**Général** Article non soumis à réglementation par le Ministère américain des Transports et les agences IATA, ADR, IMDG et RID.

### IATA

**Nom d'expédition correct** Sans objet  
**Classe de risque** Sans objet  
**Exceptions d'emballage** Aucun  
**Numéro d'identification (UN)** Aucun  
**Groupe d'emballage** Non applicable

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations internationales** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Marquage CE** Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

**Autres informations** Des informations concernant la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) peuvent être trouvées dans la section 9 (Propriétés physico-chimiques).

## 16. Autres informations

**Informations relatives au fabricant** Hewlett-Packard Company  
1000 NE Circle Boulevard  
Corvallis, OR 97330-4239 US

**Définition(s) de la phrase de risque de l'ingrédient** R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Autres informations** Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

**Date de publication** Jan 9 2006 8:21PM

**Révision** 2

**Remplace la fiche datée du** Nov 21 2005 9:38AM

**Preparation and revision information** 3. Identification des dangers: Mode d'exposition  
3. Identification des dangers: Effets chroniques sur la santé



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

## Explication des abréviations

<b>ACGIH</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>TLV</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils